

224C0347  
FR0000062341-OP002-R01

4 mars 2024

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA  
MEDITERRANEE**

(Euronext Paris)

**Complément à D&I 224C0236 du 9 février 2024**

1. Le 4 mars 2024, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE (« F.I.E.B.M. ») en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 9 février 2024, par Oddo BHF, agissant pour le compte de la société TITUS Finance<sup>1</sup>, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Ledouble, représenté par Mme Agnès Piniot, mandatée le 16 septembre 2022 par le conseil d'administration de la société F.I.E.B.M. en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1° et II du règlement général (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposé à cette nomination), pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société F.I.E.B.M. en date du 4 mars 2024, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. La suspension de la cotation des actions F.I.E.B.M. est maintenue jusqu'à nouvel avis.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres F.I.E.B.M. sont applicables.

---

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée contrôlée par Madame Marie-Catherine Sulitzer au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.